14508 - Serrer la main à une vieille dame

question

Qu’en est-il d’une poignée de main échangée avec une vieille dame étrangère à la famille? Nous voudrions savoir également ce qu’il en serait si elle couvrait sa main de quelque chose pour la séparer de celle de l’autre ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est absolument pas permis de serrer la main aux femmes jeunes ou vieilles. Peu importe que celui qui leur serre la main soit jeune ou vieux parce que cela comporte un danger pour les deux personnes et le danger réside dans la tentation que le geste peut provoquer. Il a été rapporté de façon sûre que le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Je ne serre pas la main aux femmes . Et Aïcha (P.A.a) a dit : la main du Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) n’a jamais touché celle d’une femme. Quand il recevait la prestation de serment d’allégeance de la part des femmes, il se contentait de la parole . Aucune différence entre le fait que les mains soient nues ou couvertes compte tenu de la portée générale des arguments et pour écarter tout prétexte pouvant déclencher la tentation. Allah est le garant de l’assistance.